



**MAIRIE de PLESDER**  
**2, Place de l'Erable**  
**35720 PLESDER**

Affiché en Mairie le 16/04/2019

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 9 Avril 2019

*Seuls des extraits du procès-verbal sont affichés.  
Le registre complet des délibérations est consultable en Mairie.*

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux avril, s'est réuni à la Mairie, en séance publique,  
sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, M. HERVE Sandy, M. DELION Rémy, Mme CLOSSAIS Soazig, M. DELAROCHEAULION Frédéric

#### **Procurations :**

M. BAUX Mickaël donne pouvoir à M. MOREL Eric  
M. THIBAUT Patrick donne pouvoir à Mme SIMON-GLORY Evelyne

**Excusés :** M. BAUX Mickaël, M. THIBAUT Patrick

**Absents :** M. DELOFFRE Arnaud, Mme MARY Cécile, Mme BONENFANT Nathalie

M. DELAROCHEAULION Frédéric a été élu **SECRETAIRE**

### **Délibérations prises par le conseil**

#### **N°22/2019 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Tinténiac : création de la commune nouvelle Mesnil-Roc'h**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la modification proposée des statuts du Syndicat Intercommunal des eaux de la Région de Tinténiac telle que présentée suite à la création de la commune nouvelle de Mesnil-Roc'h.

Adopté à l'unanimité.

#### **N°23/2019 : Propriété des installations de communications électroniques pour les opérations d'effacement de réseaux sur la commune**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de laisser à Orange la propriété des ouvrages des installations de communications électroniques suite à des opérations d'effacement de réseaux ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative à l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

#### **N°24/2019 : Modification de la subvention au comice agricole pour 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le montant actualisé de la subvention versée au comice agricole pour l'année 2019 par rapport à la délibération n°16/2019,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

**N°25/2019: Révision du montant alloué aux agents au titre de la participation à la protection sociale complémentaire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le montant de la participation employeur mensuelle à 10 € par agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Adopté à la majorité avec 11 voix pour et 1 abstention (Mme CLOSSAIS).